

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

1^{er} FEVRIER 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Modification de la
représentation du Conseil
Municipal au sein du
conseil d'administration
du collège international**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 2 février 2018
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 2 février 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 février 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 1^{er} février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 janvier deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur PERICARD
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Monsieur LEVEQUE à Madame SILLY

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180201-18-A-02f-DE
Date de télétransmission : 02/02/2018
Date de réception préfecture : 02/02/2018

OBJET : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE INTERNATIONAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 10 avril 2014 et du 19 octobre 2017, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein du conseil d'administration du collège international. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame Ludivine VANTHOURNOUT au sein de ce conseil d'administration.

Sont actuellement membres :

Titulaires : Madame HABERT-DUPUIS, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU

Suppléants : Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PRIoux, Monsieur CAMASSES

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre titulaire pour remplacer Madame Ludivine VANTHOURNOUT au sein du conseil d'administration du collège international selon les modalités précédemment citées.

La candidature suivante a déjà été reçue : Monsieur PAQUERIT

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Madame SILLY), Madame SILLY, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ELIT Monsieur PAQUERIT membre titulaire du conseil d'administration du collège international.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye